



**Monsieur Jean Claude COQUET  
Président de la Commission Paritaire  
du Débat Public sur le contournement  
routier de NICE  
9, avenue Henri Matisse  
Immeuble le Matisse  
06200 NICE**

Carros, le 30 janvier 2006

Objet : participation à la pétition  
Nos réf. GD/NB

Courrier R.A.R.

Monsieur le Président,

C'est en ma qualité de Président de la Société CARI que je soutiens le projet du contournement routier de NICE, et plus particulièrement la solution longue.

En effet, pratiquement 700 de mes collaborateurs vivent et travaillent dans le département des Alpes Maritimes et vous savez combien les problèmes de déplacement et d'embouteillage sont importants dans notre région.

Ce contournement routier faciliterait grandement la mobilité de bon nombre de mes collaborateurs, augmentant donc en conséquence, leur efficacité et la performance de notre entreprise, et en général, l'attractivité de notre région.

Vous remerciant au nom de tous mes collaborateurs concernés, de bien vouloir prendre mon courrier en compte,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

**Le Président,  
Georges DAO**



● CARI  
Z.I. 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE 5455M  
BP 88  
06513 CARROS CEDEX

● DIRECTION GÉNÉRALE  
T 04 92 08 40 39  
F 04 93 29 27 60  
cari@cari.fr

● SAS AU CAPITAL DE 18.000.000,80€  
R.C.S. GRASSE B 780 109 856  
CODE APE 452 B  
TYA INTRA-COMMUNAUTAIRE  
FR 07 780 109 856  
SIRET 780 109 856 00101

● SIÈGE SOCIAL  
Z.I. 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE 5455M  
BP 88  
06513 CARROS CEDEX  
T 04 92 08 40 39  
www.cari.fr

Les paiements sont faits à Carros Le Broc au siège social aux échéances prévues. Pour toute contestation ou litige, y compris cas de pluralité de défendeurs ou appel en garantie, les Tribunaux de Grasse sont seuls compétents.